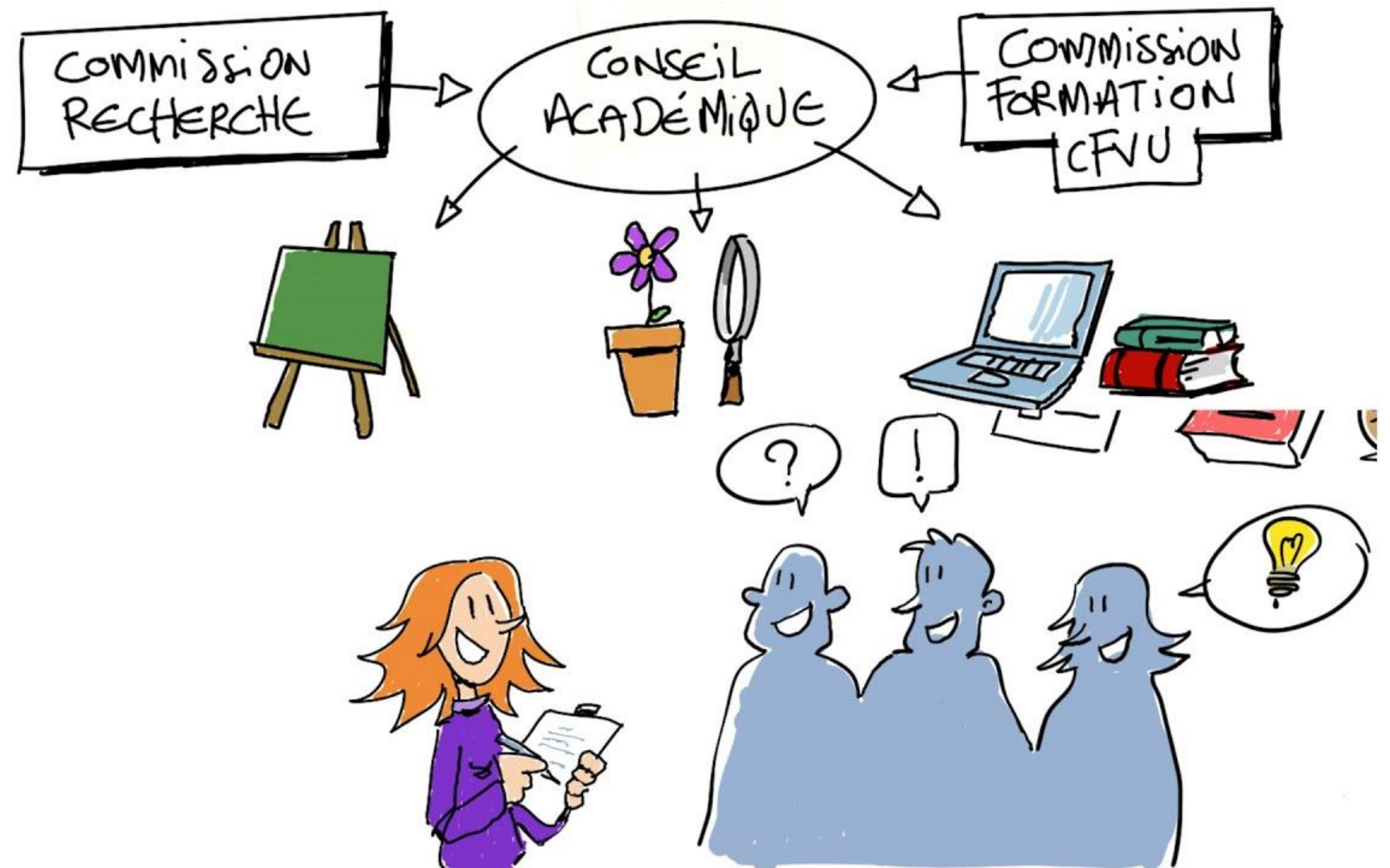


Présentation CFVU

Composition et rôle
Présentation des
commissions et
conseils

12 décembre 2024



Composition

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire comprend 40 membres.
Ce nombre est augmenté d'une unité si le président du conseil académique n'est pas un membre élu du conseil.



- ✓ **Collège des personnels enseignants : 16 membres**
 - Collège A : représentants des professeurs et personnels assimilés : 8 membres
 - Collège B : représentants des autres enseignants-chercheurs, des enseignants et personnels assimilés : 8 membres

- ✓ **Collège des usagers : 16 membres**

- ✓ **Collège des BIATSS : 4 membres**

- ✓ **Collège des personnalités extérieures : 4 membres**
dont au moins un membre d'un établissement d'enseignement secondaire



Rôle de la CFVU

La CFVU est consultée sur les programmes de formation des composantes

Elle adopte :

- Les règles relatives aux examens
- Les règles d'évaluation des enseignements
- Des mesures recherchant la réussite du plus grand nombre d'étudiants .
- La répartition de l'enveloppe des moyens destinée à la formation telle qu'allouée par le conseil d'administration et sous réserve du respect du cadre stratégique de sa répartition, tel que défini par le CA.
- Des mesures visant à promouvoir et développer des interactions entre sciences et société, initiées et animées par des étudiants ou des enseignants-chercheurs, au sein des établissements comme sur le territoire de rayonnement de l'établissement.



- Les mesures nécessaires à l'accueil et à la réussite des étudiants présentant un handicap ou un trouble invalidant de la santé (article L. 123-4-2 du code de l'éducation).

Les mesures de nature à permettre :

- la mise en œuvre de l'orientation des étudiants et de la validation des acquis,
- leur entrée dans la vie active et à favoriser les activités culturelles, sportives, sociales ou associatives ,
- l'amélioration de leurs conditions de vie et de travail (activités de soutien, œuvres universitaires, services médicaux et sociaux, bibliothèques et centres de documentation et à l'accès aux ressources numériques.

DÉROULÉ D'UNE ANNÉE TYPE

SEPTEMBRE

- Informations générales rentrée universitaire
- Vote des modifications de M3C et maquettes
- Numerus Apertus : accès 2^{ème} année filière santé
- Filières ouvertes à candidature individuelle d'étudiants étrangers (hors diplômes européens et conventions d'échanges)

OCTOBRE

- Présentation et compte rendu sur les différents groupes de travail en lien avec la pédagogie : CERCIP, universitarisation, accréditation...
- Retour d'expérience des dispositifs en place en lien avec la pédagogie et la vie de l'étudiant : MOBIL, enquête sur le devenir des étudiants, salon sur l'insertion professionnelle

- Création de diplômes d'université : 1^{ère} campagne

NOVEMBRE

DÉCEMBRE

- LP : critères de sélection, capacités d'accueil et date de sélection 1^{ère} campagne
- Master : critères de sélection, capacités d'accueil
- BUT : critères d'appréciation des dossiers et capacités d'accueil
- Parcoursup : attendus locaux et capacités d'accueil
- L.AS/PASS : capacité d'accueil

TOUT AU LONG DE L'ANNÉE

- Conventions de partenariat (France et international)
- Commissions touchant à la vie étudiante (exonération, FSDIE..)

JANVIER- FÉVRIER

- Master : capacités offertes limitées
- Présentation des missions en lien avec la pédagogie : déclinaison de l'offre de formation par compétence, rôle et bilan des conseils de perfectionnement, statistiques des étudiants d'échange...
- Présentation des projets et dispositifs en lien avec la pédagogie et la vie étudiante

MARS-AVRIL

- Diplômes d'université : création 2^{ème} campagne et modifications des maquettes
- Calendrier universitaire année suivante

MAI-JUIN

- LP : dates de sélection 2^{ème} campagne
- Calendrier des dates d'inscriptions administratives année suivante
- Offre CERCIP
- Modification des maquettes des diplômes et M3C
- Bornage année universitaire

Les commissions et conseils

1

COMMISSION EXONÉRATION DES DROITS D'INSCRIPTION

Les droits d'inscription à l'Université sont obligatoires. Toutefois des exonérations peuvent être accordées aux étudiant.e.s non boursiers qui en font la demande en raison de leur situation personnelle et sociale (ex : difficultés financières et sociales).

La décision d'exonérer un étudiant des droits d'inscription est une mesure exceptionnelle prononcée par la ou le président.e de l'université après examen de la commission d'exonération.

Elle se réunit 4 à 5 fois par année universitaire.

2

COMMISSION AD HOC D'EXONÉRATION DES ÉTUDIANTS RÉFUGIÉS ET DEMANDEURS D'ASILE

Cette commission concerne les étudiant.e.s étrangers du Centre Universitaire d'Etude du Français pour les Etudiants Etrangers et demandeurs d'asile réfugié.e.s bénéficiaires de la protection subsidiaire ou temporaire et non éligibles à une autre exonération :

- Exonération versée au CUEFEE conditionnée à l'assiduité des étudiants et limitée à 5 semestres par an
- Pas de critère d'âge requis
- Précarité économique avérée
- Réel projet d'insertion universitaire.

3

COMMISSION DES RELATIONS INTERNATIONALES (CORI)

La commission des relations internationales propose au conseil d'administration les orientations de la politique extérieure des relations internationales. Elle propose la conclusion d'accords et de conventions destinés à favoriser les échanges d'étudiants et d'enseignants chercheurs. Elle examine les projets d'accords et de conventions avant leur ratification par le conseil d'administration et/ou le conseil scientifique.

Elle se réunit 4 fois par an.

Les commissions et conseils

4 COMMISSION CÉSURE

La commission est chargée de l'étude et de la validation des demandes de dossier de candidature individuelle des étudiants.

La période de césure est accordée par le Président de l'Université après avis du responsable pédagogique concerné par la demande de césure et du directeur de la composante du diplôme.

Elle se réunit au moins 4 fois par an.

5 CONSEIL DE LA DOCUMENTATION

Les sujets abordés en conseil documentaire sont ceux précisés dans l'article D 714-36 du Code de l'éducation

Le conseil de la documentation élabore des propositions sur la stratégie de l'Université en matière de documentation et de diffusion de la culture et des savoirs de l'Université. Il donne un avis sur le projet de budget de documentation de l'établissement et des cofinancements des établissements-composantes dans son champ de compétence. Il est tenu informé des crédits documentaires des bibliothèques et de leur utilisation. Il émet un avis sur l'organisation de la mutualisation des services supports de la documentation et est consulté sur les projets de convention avec les organismes extérieurs relatives à la documentation et à l'information scientifique et technique. Les sujets abordés en conseil documentaire sont ceux précisés dans l'article D 714-36 du Code de l'éducation.

Il se réunit 2 fois par an.

6 COMMISSION DE SUIVI PASS L.AS (COPIL)

Le Comité d'appui qui prend le nom de Comité de pilotage (COPIL) est chargé du suivi réglementaire et pédagogique de la réforme des études de santé (R1C) et assure la diffusion auprès du public des informations sur les modalités de cette mise en œuvre définies par l'université. Le calendrier de l'année est arrêté en début d'année et soumis au COPIL.

Il se réunit au moins 4 fois par an.

Les commissions et conseils

7

COMMISSION APPELS À PROJETS CVEC

Son rôle :

- émettre un avis sur la programmation annuelle et pluriannuelle des actions CVEC de l'établissement avant sa validation par le conseil d'administration.
- valider à posteriori les usages de la CVEC dans l'établissement, concernant les actions menées par les services de la vie étudiante (santé, sport, culture et engagement) ainsi que celles de l'ensemble des autres acteurs universitaires.
- mettre en œuvre un appel à projet destiné aux étudiant.es et aux personnels de l'université, ainsi qu'aux autres acteurs de l'établissement (services, composantes, etc.), pour des projets nouveaux visant l'amélioration de la vie étudiante et de campus sur le territoire de l'établissement.

Elle se réunit 3 fois par année universitaire.

8

COMMISSION CVEC SOCIALE

La commission CVEC sociale a vocation à réfléchir à la mise en place et au suivi des mesures sociales mises en place par l'université, de leur articulation avec l'action du Crous ainsi que de faire un point sur les préoccupations ou actualités ayant trait à la précarité étudiante.

Elle se réunit 1 fois par mois.

FSDIE : Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes

CVEC : Contribution Vie Étudiante et de Campus

9

COMMISSION FSDIE – AIDE AUX PROJETS

Son rôle :

- instruire les dossiers déposés par les associations étudiantes dans le cadre de l'appel à projets
- définir le montant alloué aux projets retenus par elle, dans la limite de l'enveloppe déterminée par le Conseil d'administration et alimentée par le produit de la contribution de vie étudiante et de campus ;
- suivre l'exécution des projets retenus ;
- dresser un bilan annuel des projets retenus, soumis ensuite pour avis à la CFVU.

Elle se réunit 4 fois par année universitaire.